



Règlement du concours photos Gâvres 2018

La municipalité de Gâvres et l'association Les Enfants des Marais organisent un concours photos du 05/07/2018 au 15/08/2018

Trois thèmes : Faune, Flore et Paysages de la presqu'île de Gâvres

Chaque concurrent pourra envoyer une photo ou un maximum de trois photos (une par thème)

Les photos devront être expédiées par courriel à l'adresse suivante : concoursphotosgavres@gmail.com.

Les participants devront indiquer :

- dans le corps du message : leur prénom nom , code postal (commune) et téléphone
- pour chaque photo le thème , la date et le lieu exact de la prise de vue

A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leurs photographies que les conditions suivantes soient respectées :

- les photographies devront être au format jpeg et d'un poids maximum de 2Mo,
- les photographies envoyées devront avoir été prises dans la presqu'île et être libres de droits
- Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs photos à l'issue du concours

Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie

Le jury se réunira la troisième semaine d 'Août et les prix seront remis la semaine suivante à une date qui sera communiquée aux participants

Trois prix seront attribués : 150 euros, 100 euros et 50 euros

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.